



## **Avis de Convocation aux Actionnaires**

-----§-----

La Bank ABC - Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 25 Avril 2018 à 09h00 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2017,
3. Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,
4. Approbation des Etats Financiers, des conventions réglementées, des transactions avec les parties liées et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017,
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2017,
6. Nomination d'un commissaire aux comptes,
7. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2017,
8. Fixation du montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2018.

## Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

---§---

### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers.

Cette résolution, mise au vote,

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017, approuve l'ensemble des conventions et les transactions avec les parties liées qui sont mentionnées dans la liste jointe en annexe conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2017 qui s'élève à Deux Cent et un Mille dinars (201 Mille dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'année 2017	201 K TND
Résultat reporté 2016	6 174 K TND
<b>Total</b>	<b>6 375 K TND</b>
Réserves Légales	319 K TND
Reliquat	6 057 K TND
Affectation aux résultats reportés	6 057 K TND

Cette résolution, mise au vote

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet "CROWE HORWATH ", représenté par Mr Nouredine BEN ARBIA en tant que Commissaire aux Comptes en lieu et place du cabinet MS Louzir Membre de « Deloitte Touche Thomatsu Limited» et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2020. Le Conseil d'Administration fixera ses honoraires conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018, la somme de 190 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote

## Annexe

### **Transactions avec les parties liées → Point pour Approbation & Validation (AGO)**

#### **Opérations avec ABC Tunis Branch (Entité faisant partie du même groupe)**

1. **Convention de sous-location :** ABC Tunisie a conclu un contrat de bail en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2017 s'élève à 343 KDT hors taxes.
2. **Convention de répartition des charges communes :** ABC Tunisie a conclu une convention de répartition des charges communes en 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2017 se détaillent comme suit:
  - 64% et 68% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 60% et 62% en 2016, en ce qui concerne ABC Tunisie.
  - 36% et 32% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 40% et 38% en 2016, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.Le total des charges payées par ABC Tunisie en 2017 a atteint 1 763 KDT hors taxes et le montant refacturé à ABC Tunis, 3 784 KDT.
3. **Conventions de dépôt :** ABC Tunisie a ouvert des comptes de dépôts (Comptes NOSTRO) dans les livres de ABC Tunis et réciproquement. Au 31 décembre 2017, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 26 104 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date d'élève à 74 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 70 437 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2017 s'élèvent à 3 564 KDT.
4. **Conventions de placements :** ABC Tunisie a conclu avec ABC Tunis des conventions de placements de l'excédent de liquidité. Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date d'élève à 375 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est 22 751 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2017 s'élèvent à 369 KDT.
5. **Contrats de SWAP :** ABC Tunisie a conclu avec ABC Tunis Branch des opérations de SWAP de change. Durant 2017, les charges relatives à ces opérations s'élèvent à 398 KDT.
6. **Convention de garantie :** Durant 2017, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients rémunérées au taux de 0.25% l'an. Au 31 décembre 2017, le total de ces garanties s'élève à 108 208 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 281 KDT hors taxes.

#### **Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN) (Société Mère)**

7. **Convention de Licence Symbol :** ABC Tunisie a conclu avec ABC BSC une convention de licence d'utilisation des applications informatique y compris le système d'information Symbol. Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information payé par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2017, s'élève à 919 KDT.
8. **Convention de garantie :** ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 44 173 KDT au 31 décembre 2017.

9. **Conventions de placements** : ABC Tunisie a conclu avec ABC BSC des conventions de placements de l'excédent de liquidité. Au 31 décembre 2017, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC BSC est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 92 KDT.

**Operations avec ABC BRAZIL (Entité faisant partie du même groupe)**

10. **Conventions de placements** : ABC Tunisie a effectué en 2017 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2017 à 40 301 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 899 KDT.